



cadre de ces négociations, avec la collaboration étroite d'Environnement Canada et de divers autres ministères ou organismes, notamment Industrie Canada et l'ACDI.

Recommandation 24

« Que le Canada cherche activement, au sein de l'OMC, à réduire les obstacles au commerce dans l'industrie des biens et services pour la protection de l'environnement. En négociant cette position à l'OMC, le Canada devrait garder présentes à l'esprit les limites que les obstacles au commerce des services peuvent imposer à la capacité des entreprises canadiennes de fournir le soutien technique nécessaire et le service après vente pour leurs produits environnementaux. »

Le gouvernement approuve cette recommandation. Les négociations sur la réduction ou la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services liés à la protection de l'environnement concernent un domaine où la libéralisation des échanges peut avoir des incidences positives pour l'environnement, le commerce et le développement et est par conséquent avantageuse sur tous les plans.

Le Canada a des intérêts importants en matière d'exportation de services environnementaux y compris, mais sans se limiter à cela, dans les secteurs mentionnés dans le rapport du CPAECI. Le Canada s'applique à réduire les obstacles au commerce dans les services environnementaux dans le cadre des négociations sur l'AGCS. Des négociations sur les biens environnementaux se dérouleront au sein du groupe de négociation sur l'accès aux marchés non agricoles (NAMAN). Le Comité du commerce et de l'environnement suivra, en séance spéciale, les progrès réalisés dans ces deux secteurs et tiendra des discussions sur les définitions. La coordination entre les négociateurs canadiens dans les trois groupes de négociation est permanente afin d'assurer la cohérence et de créer des synergies entre la libéralisation des échanges dans le secteur des biens et services environnementaux.

La libéralisation des échanges dans ce secteur est depuis longtemps une priorité en ce qui concerne le Canada. En 1997, le Canada était l'un des quatre pays membres de l'APEC qui ont signalé que le secteur des biens et services environnementaux est un secteur qui pourrait faire l'objet d'une libéralisation accélérée des échanges. Des experts techniques canadiens ont élaboré avec l'aide d'autres pays une proposition concernant la libéralisation des échanges dans ce secteur fondée sur des travaux antérieurs de l'OCDE. La proposition en question a été présentée et approuvée par les dirigeants de l'APEC dans le cadre de leur assemblée annuelle qui s'est tenue en novembre 1998, à Kuala Lumpur. Le Canada pense que les travaux de l'APEC peuvent jouer un rôle fondamental dans les négociations en cours sur les biens environnementaux, à l'OMC.

